

La formation statutaire et professionnelle des agents des ministères en 2017

Mars 2019

En 2017, le nombre moyen de jours de formation par agent en fonction dans les ministères (hors ministères de l'enseignement et hors formation interministérielle) augmente de 0,3 jour pour la formation statutaire (5,3 jours) et reste stable pour la formation professionnelle (3,2 jours) par rapport à 2016 (révisé). Les dépenses de formation correspondantes sont en hausse : +4,9 % pour la formation statutaire et +7,9 % pour la formation professionnelle.

En 2017, 5,3 millions de jours de formation ont été dispensés aux agents civils des ministères¹, soit un nombre en hausse de 4 % par rapport à 2016² : ils se répartissent en 3,3 millions de jours de formation statutaire (+6,6 % par rapport à 2016) et 2 millions de jours de formation professionnelle (-0,1 %).

Les agents en fonction ont suivi en moyenne 5,3 jours de formation statutaire, soit un nombre en hausse de 0,3 jour par rapport à 2016, et 3,2 jours de formation professionnelle, comme en 2016. Au total, le nombre moyen de jours de formation (statutaire et professionnelle) par agent en fonction s'établit à 8,5 jours en 2017 (Figure 1).

Figure 1 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation par ministère en 2017

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽⁴⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽⁴⁾	Effectifs en formation	Nombre de jours	Nombre moyen de jours par agent ⁽⁴⁾
Affaires étrangères et Développement international	336	5 229	0,3	7 991	46 404	2,8	8 327	51 633	3,1
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	1 308	29 373	0,9	32 944	57 208	1,8	34 252	86 581	2,7
Culture et Communication	76	11 915	0,5	36 409	77 890	3,1	36 485	89 805	3,5
Défense	1 099	10 453	0,2	47 074	132 348	2,1	48 173	142 801	2,3
Environnement, Énergie et Mer - Logement et Habitat durable	12 516	247 646	4,7	71 735	154 616	3,0	84 251	402 262	7,7
Ministères économiques et financiers ⁽¹⁾	66 196	1 100 238	7,6	411 189	603 722	4,2	477 385	1 703 960	11,8
Intérieur	395 342	1 180 655	6,4	337 872	665 353	3,6	733 214	1 846 008	10,1
Justice ⁽²⁾	11 331	680 133	7,9	86 716	170 551	2,0	98 047	850 684	9,9
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	0	0	0,0	2 451	6 424	2,1	2 451	6 424	2,1
Ensemble⁽¹⁾⁽³⁾	489 641	3 313 425	5,3	1 071 695	2 007 805	3,2	1 561 336	5 321 230	8,5
Évolution 2017/2016⁽¹⁾⁽³⁾	12,6 %	6,6 %	0,3 jour	0,0 %	-0,1 %	0,0 jour	3,7 %	4,0 %	0,3 jour

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Hors formation interministérielle.

(2) Pour le ministère de la Justice, les données 2017 sont en partie estimées et celles de 2016 ont été révisées.

(3) Y compris les ministères sociaux pour lesquels les données sont estimées.

(4) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2017 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2016. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

1. Hors ministères de l'enseignement (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche) et hors formation interministérielle. Pour plus de précision sur le champ de la publication, se référer à la rubrique « Source et champ » de l'encadré Méthodologie et définitions.

2. Les données 2016 ont été révisées par rapport aux publications antérieures suite à la révision de celles du ministère de la Justice.



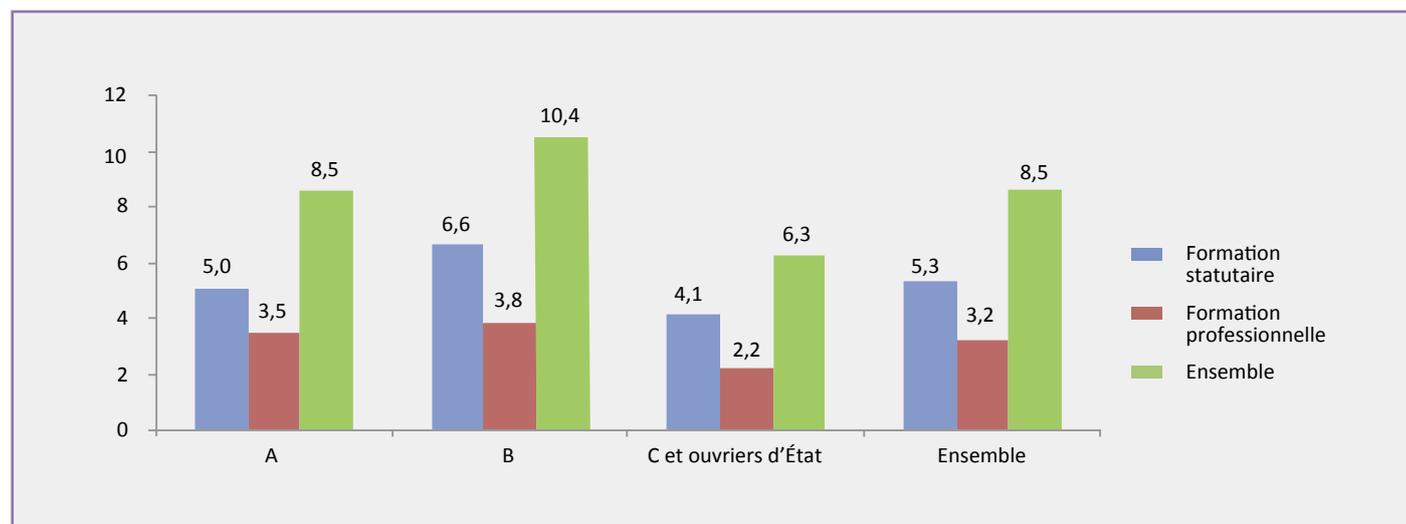
Le nombre moyen de jours de formation statutaire par agent en fonction augmente fortement au sein des ministères économiques et financiers et du ministère de la Justice (pour chacun de +1,4 jour par rapport à 2016) et diminue au ministère de l'Intérieur (-0,8 jour). Dans tous les autres ministères, il est stable ou en légère variation (inférieure à +/-0,4 jour).

Concernant la formation professionnelle, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international enregistre la plus forte baisse du nombre moyen de jours par agent

en fonction (-0,8 jour par rapport à 2016), suivi du ministère de la Justice (-0,5 jour).

Les agents de catégories A et B ont bénéficié en moyenne en 2017 respectivement de 8,5 jours (-0,3 jour par rapport à 2016) et 10,4 jours (+0,2 jour) de formation. En revanche, comme les années précédentes, les agents de catégorie C et les ouvriers d'État ont eu un moindre accès à la formation : 6,3 jours de formation en moyenne en 2017. Ce nombre est néanmoins en hausse par rapport à 2016 (+0,8 jour) [Figure 2].

Figure 2 : Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction^{(1) (2)} selon la catégorie hiérarchique en 2017



Source : Enquête annuelle Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

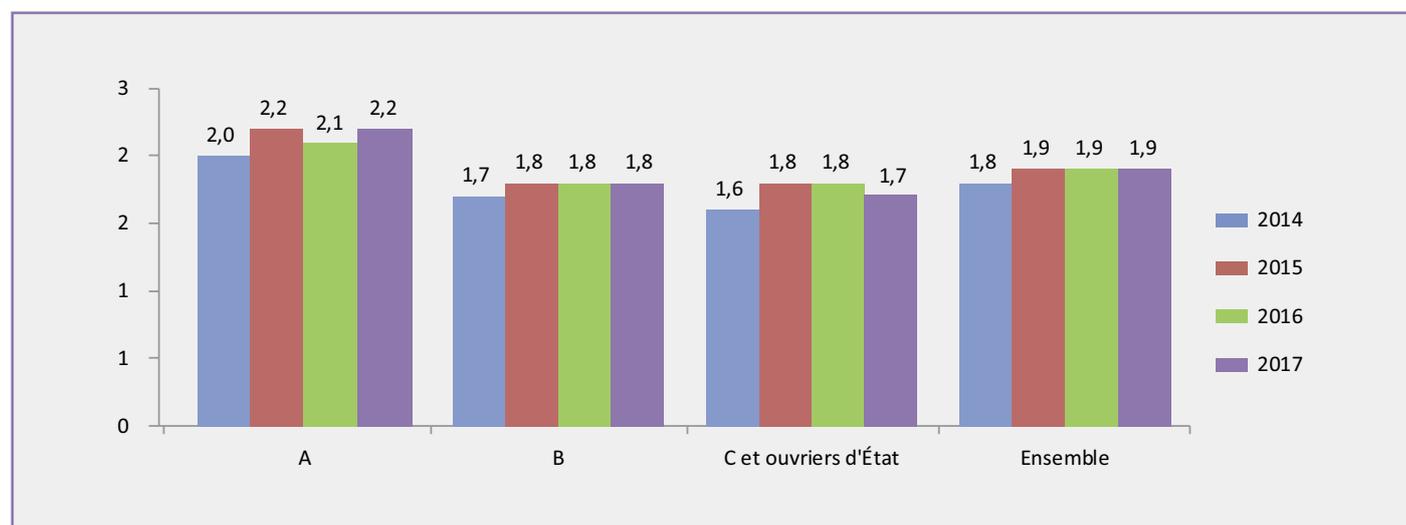
(1) Nombre de jours de formation suivis au cours de l'année 2017 rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année 2016. Les effectifs utilisés pour le calcul de cet indicateur sont issus du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp, Insee).

(2) Hors formation interministérielle.

La durée moyenne des actions de formation professionnelle s'élève à 1,9 jour en 2017 et reste relativement stable quelle que soit la catégorie hiérarchique des agents. Elle est de 2,2 jours

pour les agents de catégorie A, contre 1,8 et 1,7 jours respectivement pour les agents des catégories B et C (y compris les ouvriers d'État) [Figure 3].

Figure 3 : Durée moyenne de formation professionnelle⁽¹⁾ selon la catégorie hiérarchique entre 2014 et 2017 (en nombre de jours)



Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés

(1) Hors formation interministérielle.

Les dépenses totales de formation (hors formation interministérielle) supportées en 2017 par les ministères s'élevèrent à 1,88 milliard d'euros, en hausse de 6,3 % par rapport à 2016 (+4,9 % pour les dépenses de formation statutaire

et +7,9 % pour les dépenses de formation professionnelle). La part des dépenses totales de formation dans la masse salariale est en 2017 de 7,7 % (+0,1 point par rapport à 2016) [Figure 4].

Figure 4 : Dépenses de formation par ministère en 2017

	Formation statutaire		Formation professionnelle		Ensemble	
	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale ⁽⁴⁾ (en %)	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale ⁽⁴⁾ (en %)	Dépenses de formation (en millions d'euros)	Part des dépenses de formation dans la masse salariale ⁽⁴⁾ (en %)
Affaires étrangères et Développement international	1,8	0,1	16,8	1,2	18,7	1,4
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	11,3	0,9	21,4	1,8	32,8	2,7
Culture et Communication	4,4	0,5	38,0	4,6	42,4	5,2
Défense	3,5	0,2	56,7	2,5	60,1	2,6
Environnement, Énergie et Mer - Logement et Habitat durable	189,6	8,0*	104,2	4,4*	293,8	12,3*
Ministères économiques et financiers ⁽¹⁾	262,5	4,5	260,5	4,4	522,9	8,9
Intérieur	342,3	5,1	298,3	4,5	640,7	9,6
Justice ⁽²⁾	161,5	5,3	64,8	2,1	226,4	7,5
Ministères sociaux	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Services du Premier ministre ⁽¹⁾	0,0	0,0	4,0	2,3	4,0	2,3
Ensemble ⁽¹⁾⁽³⁾	988,8	4,0	899,1	3,7	1 887,8	7,7
Évolution 2017/2016 ⁽¹⁾⁽³⁾	4,9 %	0,0 point	7,9 %	0,1 point	6,3 %	0,1 point

Sources : Enquêtes annuelles Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

* Les parts des dépenses de formation dans la masse salariale du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère du Logement et de l'Habitat durable pour l'année 2016 ont été révisées car la masse salariale utilisée pour le calcul de ces indicateurs ne correspondait pas exactement au périmètre des données collectées dans ces ministères.

(1) Hors formation interministérielle.

(2) Pour le ministère de la Justice, les données 2017 sont en partie estimées et celles de 2016 ont été révisées.

(3) Y compris les ministères sociaux pour lesquels les données sont estimées.

(4) Dépenses de formation rapportées à la masse salariale du ministère. Les masses salariales utilisées pour le calcul de cet indicateur sont des données de la Direction du budget.

Le compte personnel de formation (CPF), entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et se substituant au Droit individuel à la formation (DIF), a été utilisé par 3 707 stagiaires. Le nombre de jours de formation suivis dans ce cadre s'établit à 12 753 jours (Figure 5).

Le dispositif est différent de celui du DIF et a pu souffrir, dans un premier temps de l'appropriation, des modalités de sa mise en œuvre ; aussi, le nombre de stagiaires en formation au titre du CPF recule par rapport à celui du DIF enregistré en 2016 (4 822) ainsi que le nombre de jours de formation financés (15 689).

Figure 5 : Effectifs en formation et nombre de jours de formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) par ministère en 2017

	Effectifs en formation	Nombre de jours
Affaires étrangères et Développement international	3	46
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	0	0
Culture et Communication	587	1 933
Défense	266	1 007
Environnement, Énergie et Mer - Logement et Habitat durable	226	1 639
Ministères économiques et financiers	1 185	4 225
Intérieur	517	1 277
Justice	382	307
Ministères sociaux	nd	nd
Services du Premier ministre	nd	nd
Ensemble ⁽¹⁾	3 707	12 753

Sources : Enquête annuelle Formation, traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Personnels civils des ministères (hors EPA sous tutelle), hors ministères de l'enseignement. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Y compris les ministères sociaux et les services du Premier ministre pour lesquels les données 2017 sont estimées.

Méthodologie et définitions

Source et champ : l'enquête annuelle Formation réalisée par la DGAFP collecte auprès des ministères le nombre d'agents ayant participé à des formations, le temps passé en formation ainsi que les dépenses consenties pour ces formations. Cette enquête porte sur les agents civils des ministères (hors EPA sous tutelle), titulaires et non titulaires. Pour le ministère de la Culture, les EPA sont intégrés. Les personnels militaires sont exclus, les magistrats sont inclus.

Les statistiques sur la formation statutaire et professionnelle des ministères de l'enseignement (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche) reposant sur le calendrier scolaire (de septembre à septembre) et nécessitant des traitements particuliers, cette publication n'intègre pas ces ministères. De même, les statistiques sur la formation interministérielle ne sont pas non plus prises en compte dans cette publication.

Les statistiques de formation des ministères de l'enseignement et de formation interministérielle pour l'année 2016 seront disponibles dans le prochain Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Formation statutaire : elle regroupe la formation suivie avant titularisation pour donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle qui leur permettra d'exercer les fonctions correspondantes, ainsi que les actions de formation suivies dans le cadre de la formation obligatoire prévue par le statut des agents.

Formation professionnelle : elle regroupe les actions de formation continue, les préparations aux examens, concours ou essais, les congés de formation, les formations accordées dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétences ainsi que les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Effectifs en formation : nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois qu'il a suivi de stages.

Nombre de jours de formation : produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation.

Nombre moyen de jours de formation par agent en fonction : nombre de jours de formation suivis au cours d'une année rapporté aux effectifs physiques au 31 décembre de l'année précédente.

Durée moyenne d'une formation : nombre de jours de formation rapporté aux effectifs en formation.

Dépenses de formation : elles comprennent les dépenses de fonctionnement, les dépenses pédagogiques et la rémunération des stagiaires. Les dépenses de rémunération des stagiaires se décomposent en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires. Ce dernier est calculé à partir des barèmes de rémunération estimés et actualisés chaque année par la DGAFP. Des améliorations méthodologiques ont été apportées au calcul de la composante « traitement des stagiaires » : pour chaque action de formation, des barèmes individualisés sont estimés pour chaque catégorie hiérarchique et pour chaque ministère, alors que la méthode d'estimation retenue jusqu'en 2015 (résultats relatifs à l'année 2013) reposait sur des barèmes moyens appliqués à l'ensemble des ministères. Les dépenses de formation de 2012 à 2014 ont été réestimées avec cette nouvelle méthode, les données antérieures par ministère ne sont en revanche pas directement comparables du fait de ces changements méthodologiques.

Dépenses de formation par rapport à la masse salariale : rapport des dépenses de formation sur la masse salariale (rémunérations d'activité pour chaque ministère).

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

Stats Rapides n° 48 - ISSN : 2267-6483

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le *Répertoire interministériel des métiers de l'État* (Rime), le *Dictionnaire des compétences*, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.